

## Entretien avec Greg Vines, DDG Gestion et Réforme

### A propos de la conférence mondiale de l'Alliance coopérative internationale (ACI) au Cap, le 5 novembre 2013

#### Quel sens a la participation de l'OIT à cette conférence?

La [Conférence de l'ACI](#) revêtait une signification particulière cette année parce que, pour la première fois en 118 années d'existence, elle se tenait en Afrique. Sur le thème de [La décennie des coopératives en action](#), elle proposait un programme passionnant sur les problèmes liés au monde du travail auxquels nous sommes confrontés actuellement, d'une ampleur sans précédent, et incitait chacun à agir.



Les entreprises coopératives se sont montrées résistantes face à la crise. [Nos propres recherches](#) ont constaté que les coopératives financières étaient restées solides sur le plan financier pour la plupart; que les coopératives de consommateurs avaient augmenté leur chiffre d'affaires et que les coopératives de travailleurs étaient en plein essor. Le monde redécouvre les atouts des coopératives qui offrent une alternative pour faire des affaires de manière démocratique, intégrant les préoccupations sociales et environnementales.

Parallèlement, l'OIT s'est embarquée dans le «Projet du centenaire» – un exercice de prospective sur l'avenir du monde du travail qui regroupe un certain nombre d'initiatives. L'une d'elles concerne notre relation aux entreprises du secteur privé, avec une priorité accordée à la responsabilité sociale des entreprises et à l'amélioration des normes de travail tout au long des chaînes mondiales d'approvisionnement. Un domaine dans lequel nous voyons les entreprises coopératives et leurs organisations jouer un rôle important en tant qu'entreprises fondées sur des principes et des valeurs.

#### Qu'avez-vous présenté à la Conférence de l'ACI?

J'ai mis l'accent sur trois domaines d'action conjointe pour l'OIT et ses mandants avec le mouvement coopératif pour les années à venir: Les coopératives et le développement durable; les statistiques sur les coopératives; l'application des normes du travail dans les entreprises coopératives. Je crois que ces efforts auront une valeur primordiale pour la reconnaissance des entreprises coopératives comme acteurs essentiels dans le monde du travail.

#### Pouvez-vous nous en dire plus sur ces trois domaines d'action?

##### **Les coopératives et le développement durable**

Actuellement, le principal débat aux Nations Unies concerne le cadre d'élaboration pour un programme de développement durable post 2015. L'OIT est très impliquée,

contribuant à définir un cadre de développement post 2015 qui permette d'inclure la création d'emplois et la protection sociale dans les Objectifs universels de développement.

Dans le même temps, nous sommes heureux de nous être associés à l'ACI, à l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD) et à d'autres partenaires pour rassembler des données sur la façon dont les coopératives ont contribué au développement durable et [mettre en lumière leur potentiel](#) pour contribuer à la réalisation des Objectifs universels de développement proposés.

Nous avons présenté nos conclusions préliminaires au cours d'un [atelier organisé dans le cadre de la conférence mondiale](#); les nombreuses manifestations d'intérêt et les idées émanant de grands dirigeants de coopératives, de chercheurs comme de praticiens, ont été autant d'encouragements.

Nous allons poursuivre notre action avec la réunion d'un groupe d'experts et espérons mettre au premier plan de notre travail l'importante contribution du modèle coopératif et sa pertinence au regard du développement durable. Nous sommes également persuadés qu'il est essentiel que la voix du monde coopératif soit prise en compte dans ce cadre pour le développement post 2015. Vous trouverez un intéressant document de réflexion à ce sujet sur le [site web de l'UNRISD](#).

### **Statistiques sur les coopératives**

Si nous voulons mobiliser et influencer les responsables politiques, nous devons apporter de solides preuves de la capacité des coopératives à contribuer à de meilleurs modes de vie, à la création d'emplois et à la qualité des emplois créés. Je suis conscient que dans ce domaine beaucoup de travail a été fait par le mouvement coopératif, au moyen de registres officiels, de registres d'associations coopératives et de différentes études.

En tant qu'agence des Nations Unies en charge des statistiques relatives au travail, nous nous engageons souvent par l'intermédiaire des bureaux nationaux de statistique. Je suis heureux de noter que durant la 19<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail en octobre dernier, une [résolution a été adoptée concernant les statistiques sur les coopératives](#) par les représentants des bureaux de statistique nationaux venus du monde entier. Cette résolution prévoit l'élaboration d'outils de mesure des coopératives et un rapport d'étape qui doit être soumis à la discussion lors de la 20<sup>e</sup> conférence internationale des statisticiens du travail en 2018. La prochaine grande étape consistera sans doute pour les bureaux nationaux de statistique à mobiliser les chercheurs et les institutions coopératives pour identifier quels indicateurs sont nécessaires pour montrer les atouts des coopératives.

### **Application des normes du travail dans les entreprises coopératives**

Nous sommes aussi désireux de voir comment les entreprises coopératives s'en sortent en tant qu'employeurs en créant des possibilités de travail décent. Nous pouvons intégrer la délivrance de messages concernant les principes et droits fondamentaux au travail par le biais des entreprises coopératives et leurs institutions faitières dans nos projets phares, comme le programme BetterWork et l'IPEC.

Ce serait formidable si nous pouvions mobiliser les entreprises coopératives et montrer comment ces entreprises collectives s'en sortent en matière de normes fondamentales du travail comme la liberté syndicale, l'élimination des pires formes de travail des enfants, le travail forcé et la discrimination. Mobiliser les entreprises coopératives pour faire progresser ces normes fondamentales du travail est un domaine concret pour agir conjointement pendant la décennie des coopératives.

### **Quelle sont les relations entre l'OIT et l'ACI?**

L'[ACI](#) est la plus grande organisation de la société civile au monde, avec un milliard de membres et 100 millions de travailleurs. Dès le début, l'OIT a reconnu l'importance des coopératives pour remplir sa mission et, en 1920, un [service des coopératives](#) a été créé pour travailler sur ce thème.

Albert Thomas, premier Directeur général du BIT, qui était aussi membre du Comité central de l'ACI, a établi un rapport de proximité avec le mouvement coopératif. Aujourd'hui, l'OIT est la seule agence spécialisée des Nations Unies dotée d'un mandat explicite sur les coopératives, c'est pourquoi nous continuons de travailler en étroite collaboration avec l'ACI, au niveau mondial comme régional.